

# INSPECTEURS DES IMPÔTS SANS FRONTIÈRES

## Programmes sur les enquêtes en matière de délinquance fiscale

Le renforcement de la capacité des pays en développement à lutter contre la criminalité fiscale est un domaine essentiel de l'assistance fournie dans le cadre de l'initiative "Inspecteurs des impôts sans frontières" (IISF). Lancée en 2015, l'initiative TIWB est une initiative conjointe de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Organisation des Nations Unies (ONU) visant à soutenir les pays en développement dans leurs efforts de renforcement des capacités afin d'augmenter les ressources nationales et de mettre en œuvre une fiscalité plus équitable. Il s'agit d'une approche unique du renforcement des capacités qui d'experts internationaux dans une administration hôte afin de fournir une assistance pratique et concrète aux pays en développement.

Les administrations d'accueil intéressées sont encouragées à remplir le formulaire de demande d'assistance sur le portail IISF.

### Flux financiers illicites

Les programmes IISF sur les enquêtes en matière de délinquance fiscale (IISF-CI) ont été mis en place pour lutter contre les formes toujours plus complexes et novatrices de délinquance fiscale. La mondialisation du système financier permet aux criminels d'exploiter la technologie pour faire passer plus rapidement des flux financiers illicites (FFI) clandestinement à travers les frontières. Les flux financiers illicites résultant de l'évasion fiscale, de la corruption, du blanchiment d'argent, de la corruption, et d'autres crimes financiers ont de graves conséquences pour tous les pays, à la fois développés ou en développement. Autrement, il

#### CONSEQUENCES DES FLUX FINANCIERS ILLICITES

Atteinte aux intérêts  
stratégiques,  
politiques et  
économiques des pays

Effritement du contrat  
social

Mise en cause de  
l'état de droit et de la  
confiance du public

Iniquité des règles  
du jeu à l'égard des  
contribuables qui se  
conforment à leurs  
obligations

Entrave à la  
mobilisation des  
ressources intérieures

### Fonctionnement

Les programmes IISF-CI privilégient une démarche fondée sur l'apprentissage par la pratique et ont pour objet de renforcer les capacités des autorités fiscales ainsi que les autorités chargées d'enquêter sur la criminalité financière, avec le concours d'un expert issu soit d'une administration partenaire d'un autre pays, soit du Vivier d'experts géré par le PNUD. Ils servent notamment à opérer des transferts de compétences en matière d'enquête au sens où ils permettent de donner en temps réel des orientations relatives à la manière d'enquêter sur des affaires complexes de délinquance fiscale et de résoudre des problèmes de renforcement des capacités qui sont par nature corrélés à une résolution efficace de ces dossiers.

Conjointement à l'assistance portant sur les affaires, les experts guident l'administration d'accueil afin d'identifier les lacunes au sein des cadres existants et d'offrir un soutien pour répondre aux besoins prioritaires. Cela peut inclure, par exemple, le soutien pour développer des manuels d'enquête ou des outils de sélection et de gestion des dossiers.

Un programme IISF-CI implique généralement une assistance périodique sur place, composée de plusieurs missions dans le pays sur une durée pouvant atteindre jusqu'à 24 mois, complétée par une assistance à distance entre les visites sur place. Le déploiement des programmes IISF-CI est d'ores et déjà en cours et connaît un impact réel dans les juridictions en développement à travers le monde.

## Processus de mise en œuvre en trois phases

### PHASE I - Auto-évaluation

L'administration d'accueil conduit une auto-évaluation selon le *Modèle de maturité de l'OCDE pour les enquêtes sur les délits fiscaux* (Modèle de maturité) afin de mettre en évidence les déficits de capacités et d'élaborer un ensemble de recommandations pour le renforcement des capacités. Une administration d'accueil peut solliciter l'assistance d'un facilitateur spécialisé pour la réalisation de l'auto-évaluation.

Résultat : *Rapport sur l'analyse des lacunes et du plan d'action*

L'administration d'accueil choisit les domaines dans lesquels elle a besoin en priorité d'une assistance. En fonction de ses préférences, le Secrétariat de l'Initiative IISF s'efforcera de trouver l'administration partenaire ou l'expert issu de la liste qui répond le mieux à ses besoins, voire les deux.

### PHASE II - Travail sur des dossiers au service du renforcement des capacités

Un expert diligenté par une administration partenaire ou issu de la liste d'experts IISF travaille en temps réel avec les enquêteurs de l'administration d'accueil, en les guidant aux différents stades du traitement des dossiers d'enquête sélectionnés.

Note: le rôle de l'expert est celui d'un conseiller qui n'a pas vocation à assumer le rôle dévolu aux enquêteurs locaux en vertu du cadre juridique national.

### PHASE III - Mesure de l'impact

Des indicateurs objectifs à court et moyen terme sont utilisés pour mesurer l'impact des programmes IISF-CI. Une auto-évaluation conduite selon le Modèle de maturité permettra de mesurer l'impact à long terme.

## Intéressé(e) à fournir votre expertise pour les programmes IISF-CI ?

### Administrations partenaires

Les pays membres du Groupe d'action de l'OCDE sur les délits à caractère fiscal et autres délits, mais aussi d'autres juridictions, peuvent diligenter leurs experts dans le cadre de programmes IISF-CI et encourager l'assistance bilatérale.

Les administrations fiscales intéressées sont invitées à prendre contact avec le Secrétariat IISF et à faire part de leur intérêt dans un message adressé directement à l'adresse suivante : [secretariat@tiwb.org](mailto:secretariat@tiwb.org).

### Experts

Les experts spécialisés dans les enquêtes en matière de délinquance fiscale et dans d'autres domaines pointus liés par nature à un règlement efficace des dossiers, qu'ils soient retraités de la fonction publique ou encore actifs, sont affectés à des activités de renforcement des capacités après avoir été choisis dans la liste d'experts gérée par le PNUD et peuvent aussi intervenir en tant que facilitateurs spécialisés dans la réalisation d'auto-évaluations du modèle de maturité. Les enquêteurs expérimentés sont encouragés à prendre contact avec le Secrétariat IISF et à adresser un message à l'adresse suivante : [secretariat@tiwb.org](mailto:secretariat@tiwb.org) pour en savoir plus sur les conditions d'inscription sur la liste d'experts.

## Confidentialité

Les experts IISF-CI, en particulier ceux qui dispensent une assistance portant sur les dossiers, sont directement impliqués dans les activités de l'administration d'accueil, ce qui impose dans la plupart des cas qu'ils aient accès à des informations confidentielles sur des contribuables.

Les experts sont tenus de signer des accords de confidentialité avec l'administration d'accueil et sont liés par les clauses de non-divulgaration en vigueur dans le pays concerné, y compris celles liées aux procédures pénales. Avant la mise en œuvre du programme, les experts doivent signer un accord de confidentialité pour protéger les informations confidentielles ainsi qu'une déclaration de non-conflit d'intérêt.

## Financement

Le Secrétariat IISF assure le financement de tout ou partie des coûts des programmes IISF-CI, avec le concours de son réseau d'administrations partenaires et/ou de donateurs. Le financement des programmes peut être complété par l'OCDE et le PNUD. En fonction de l'impact qu'aura un premier cycle initial de mise en œuvre, un partage ultérieur des coûts devrait être envisagé.

Pour plus d'information sur l'initiative Inspecteurs des impôts sans frontières :



[www.tiwb.org/fr/](http://www.tiwb.org/fr/)



[@TIWB\\_News](https://twitter.com/TIWB_News)



[secretariat@tiwb.org](mailto:secretariat@tiwb.org)